

## **SESSION ORDINAIRE DU 04 NOVEMBRE 2019 à 20 heures 30**

**Date de convocation : 29 OCTOBRE 2019.**

**Affiché le 07 NOVEMBRE 2019.**

L'an **DEUX MIL DIX NEUF**, le **04 NOVEMBRE**, à **20 heures 30**, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur **Francis CIPIERRE, 1<sup>er</sup> ADJOINT au Maire, Adjoint délégué**, conformément à l'article L 2121/10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**PRÉSENTS** : **CIPIERRE Francis. LEYMARIE Michel. VOUTERS Magdeleine Françoise. BENOIT Patrick. MORISSEAU Nadine. MOURTIER Jean-Louis. PLICHON Dominique.**

**EXCUSE** : **DUPUY Michel ayant donné pouvoir à VOUTERS Françoise.**

**SECRÉTAIRE** : **LEYMARIE Michel est élu secrétaire.**

Francis CIPIERRE donne lecture du procès-verbal de la session du 07 Octobre 2019. Le procès-verbal est adopté et signé par tous les membres présents.

### **DELIBERATION N° 2019 / 039 - ODYSSEE / CONTRAT MAINTENANCE LOGICIELS**

Monsieur Francis CIPIERRE, Adjoint Délégué, expose au Conseil que le contrat de maintenance des logiciels avec Odyssee Informatique prendra fin au 31 décembre 2019.

Un nouveau contrat de maintenance qui prendra effet au 1<sup>er</sup> JANVIER 2020 doit être signé.

Monsieur Francis CIPIERRE, Adjoint Délégué, demande au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer ce contrat de maintenance des logiciels.

Le coût de la maintenance des logiciels pour l'année 2020 est de 853,25 € HT.

Le Conseil délibérant,

- Approuve la conclusion du contrat maintenance des logiciels à passer entre la SARL ODYSSEE INFORMATIQUE et la COMMUNE de Saint Martial d'Albarède, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2020 et pour une durée de 3 ans.

- Autorise Monsieur le Maire à signer ledit contrat et tout avenant et pièces comptables afférentes à ce dossier

### **DELIBERATION N° 2019 / 040 – REDEVANCE ASSAINISSEMENT / REGULARISATION**

Monsieur Francis CIPIERRE, Adjoint Délégué, donne lecture d'un mail en date du 17 octobre 2019, concernant la régularisation de la redevance de modernisation des réseaux de l'assainissement collectif.

Il indique qu'il y a lieu de régulariser les recettes liées à l'ensemble des redevances émises par la commune avant 2017 mais perçues après 2017 et qui ont été versées sur le budget communal.

La commune doit reversé à la Communauté de Communes Isle Loue Avezère en Périgord (CCILAP) : **3565.13 €** (état des restes à recouvrer par la commune au 31/12/2016) – **2 053.29 €** (Admission en Non-Valeur. Délibération n° 2017/047 du 13.11.2017) - **326.26 €** (redevance modernisation des réseaux) = **1185.58 €**

Soit donc un total de : **1 185.58 €** (redevance Assainissement Collectif) + **326.26 €** (redevance modernisation des réseaux) = **1 511.84 €**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Mandate Monsieur le Maire pour reverser à la Communauté de Communes Isle Loue Avezère en Périgord (CCILAP) la somme de **1 511,84 €**.
- Inscrit au budget la dépense au compte 7068129.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces administratives et comptables afférentes à ce dossier.

**DELIBERATION N° 2019 / 041 – VIREMENTS DE CREDITS / REGULARISATION ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal, sur décision du Maire,

- Considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2019 sont insuffisants,
- Décide de modifier l'inscription comme suit :

| INTITULES DES COMPTES                                       | Diminution crédits alloués |              | Augmentation des crédits |              |
|---|----------------------------|--------------|--------------------------|--------------|
|   | COMPTES                    | MONTANTS     | COMPTES                  | MONTANTS     |
| Entretien réparation autres bâtiments                       | 615228                     | 1 512,00     |                          |              |
| Reversement redevance modernisation des réseaux de collecte |                            |              | 7068129                  | 1 512        |
| <b>DEPENSES - FONCTIONNEMENT</b>                            | -                          | <b>1 512</b> | -                        | <b>1 512</b> |

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative indiquée ci-dessus.

**DELIBERATION N° 2019 / 042 - CNP 2020 / RENOUELEMENT CONTRAT**

Monsieur Francis CIPIERRE, Adjoint délégué, explique que les contrats d'assurance relatifs à la protection sociale des agents permettent à la collectivité employeur de s'assurer pour les risques demeurant à sa charge.

Il donne lecture des conditions particulières relatives au contrat adressé par CNP Assurances pour l'année 2020.

Il indique que le taux augmente pour 2020, il passe à 5,95 % au lieu de 5,67 % en 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **MANDATE** Monsieur le Maire pour signer le contrat CNP Assurances pour l'année 2020.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout avenant et pièces comptables et administratives afférentes à ce dossier.

**QUESTIONS DIVERSES****REPAS DES ANCIENS**

La date du repas des anciens est fixée au 15 Décembre 2019.

**DEFENSE INCENDIE « LE FAUREAU »**

Francis CIPIERRE évoque le projet de menuiserie au « Faureau » et rappelle que la défense incendie n'est pas assurée pour ce secteur.

Il indique que dans le cadre de la Déclaration Préalable, une participation pour équipement public exceptionnel, sera demandée au porteur du projet.

Pour la mise en place d'une bâche incendie, la commune nécessite de 250 m<sup>2</sup>. Un RDV est prévu avec le propriétaire de terrain.

**CONSTRUCTION SANS AUTORISATION**

Francis CIPIERRE indique qu'il a eu le signalement d'une construction sans autorisation au « Prunier ».

Les faits ont été constatés le 11 octobre 2019 et une visite sur les lieux avec le propriétaire a eu lieu le 23 Octobre 2019. Les murs d'une maison d'environ 50 m<sup>2</sup>, sont en cours de construction, dans une zone non constructible.

### **AGENCE POSTALE COMMUNALE**

Francis CIPIERRE a contacté le Responsable des agences postales communales de la Poste, M. VENDROUX, pour connaître l'éventuelle possibilité de renouvellement de la convention.

Le trafic à l'agence postale étant très faible, des renseignements vont être pris auprès de la Poste, quant à la pérennisation de l'emploi.

### **VENTILATION SALLE DES FETES**

Francis CIPIERRE signale qu'il a relancé à nouveau l'entreprise ATSE BORDES et le Bureau d'Étude INTECH, toujours en attente de l'analyse, concernant la centrale de traitement d'air.

Il indique qu'il a été constaté une consommation excessive, ce qui ne semble pas étonnant vu le disfonctionnement du système.

### **BULLETTIN MUNICIPAL**

Michel LEYMARIE indique que le Bulletin est en cours de conception. Des textes doivent lui être fournis.

La séance est levée à 21 heures 50.

**DELIBERATION N° 2019 / 039 - ODYSSEE / CONTRAT MAINTENANCE LOGICIELS**

**DELIBERATION N° 2019 / 040 – REDEVANCE ASSAINISSEMENT / REGULARISATION**

**DELIBERATION N° 2019 / 041 – VIREMENTS DE CREDITS / REGULARISATION ASSAINISSEMENT**

**DELIBERATION N° 2019 / 042 - CNP 2020 / RENOUELEMENT CONTRAT**

*Liste des membres présents :* CIPIERRE. LEYMARIE. VOUTERS. BENOIT. MORISSEAU. MOURTIER. PLICHON.

| <i>Noms</i>                  | <i>Signatures</i> | <i>Observations</i> |
|------------------------------|-------------------|---------------------|
| DUPUY Michel                 | <b>P.P.</b>       |                     |
| CIPIERRE Francis             |                   |                     |
| LEYMARIE Michel              |                   |                     |
| VOUTERS Magdeleine Françoise |                   |                     |
| BENOIT Patrick               |                   |                     |
| MORISSEAU Nadine             |                   |                     |
| MOURTIER Jean-Louis          |                   |                     |
| PLICHON Dominique            |                   |                     |